



Université de
Saint-Boniface

Session d'automne 2017 et hiver 2018

Tableaux des frais et remboursements
de l'**École technique et professionnelle**

Dates importantes/remboursements
Tableaux des droits de scolarité ETP :
Administration des affaires
Tourisme Informatique
Communication multimédia
Éducation de la jeune enfance
Baccalauréat en sciences infirmières
Aide en soins de santé
Sciences infirmières auxiliaires

ÉCOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
DATES IMPORTANTES - SESSIONS AUTOMNE 2017 ET HIVER 2018

	Frais	Session automne 2017	Session hiver 2018
Début de la période des inscriptions		12 juillet 2017	12 juillet 2017
Date limite d'inscription (sans pénalité)		6 septembre 2017	2 janvier 2018
Date de paiement		13 septembre 2017	8 janvier 2018
Frais de retard	50.00 \$	14 septembre 2017	9 janvier 2018
2e frais de retard et suspension de services	50.00 \$	27 septembre 2017	22 janvier 2018
Retrait de cours : frais impayés		4 octobre 2017	29 janvier 2018
Date de retrait sans pénalité académique		17 novembre 2017	16 mars 2018
Inscriptions en retard :			
Inscriptions avec pénalité financière	50.00 \$	du 7 au 20 septembre 2017 du 7 au 20 septembre 2017	du 3 au 16 janvier 2018 du 3 au 16 janvier 2018
Changements de cours		du 7 au 20 septembre 2017	du 3 au 16 janvier 2018
Date limite de changements avec 100% de remboursement		20 septembre 2017	16 janvier 2018
Date de paiement		26 septembre 2017	19 janvier 2018
Frais de retard et suspension de services	50.00 \$	27 septembre 2017	22 janvier 2018
Retrait de cours : frais impayés		4 octobre 2017	29 janvier 2018
Demandes de délai :			
Date limite de réception	150.00 \$	13 septembre 2017	8 janvier 2018
Date de paiement		11 octobre 2017	5 février 2018
Frais de retard et suspension de services	50.00 \$	12 octobre 2017	6 février 2018
Retrait de cours : frais impayés		19 octobre 2017	13 février 2018

DEMANDES DE DÉLAI

Si vous ne pouvez pas régler vos droits de scolarité, vous pouvez remplir un formulaire de demande de délai disponible sur le site Web de l'USB et payer des frais administratifs de 150 \$ avant la date limite de paiement. Vous pouvez remettre le formulaire dûment rempli et votre paiement à la Direction des finances. Toute modalité de paiement est acceptée pour ces frais, sauf le chèque.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les heures d'ouverture du bureau sont de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Interac ou argent comptant

Cartes de crédit VISA et MasterCard

Chèque/chèque visé/mandat-poste

Paiement en ligne (allouez 2 jours ouvrables avant la date limite)

GlobalPay

Les étudiantes et étudiants ont jusqu'à 16 h 30 le jour de la date limite pour payer leurs droits de scolarité. Après cette date, il y aura une pénalité financière pour tout paiement reçu en retard. Si vous effectuez votre paiement par la poste, il doit arriver à l'Université au plus tard le jour de la date limite du paiement des droits de scolarité.

AUTRES NOTES

Les dates de paiement et de remboursement pour la session d'été 2018 sont à déterminer.

L'Université se réserve le droit de suspendre et par la suite, d'annuler l'inscription de toute étudiante ou de tout étudiant qui n'a pas réglé le solde de ses droits de scolarité, y compris les pénalités financières, dans les jours ouvrables suivant la date limite de paiement. Toute décision administrative voulant qu'une étudiante ou un étudiant soit retiré de ses cours pour raison de non-paiement de ses frais de scolarité est sans droit d'appel.

L'étudiante ou l'étudiant est l'unique responsable s'il ou elle désire se retirer des cours.

Les informations affichées sur cette page sont basées sur les derniers règlements en vigueur en date du 8 juin 2017 et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.

ÉCOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
TABLEAU DES DROITS DE SCOLARITÉ - SESSIONS AUTOMNE 2017, HIVER 2018 ET ÉTÉ 2018

Les droits de scolarité ci-dessous sont des montants approximatifs basés sur une année avec une charge d'étude à 100 % pendant les sessions d'automne, d'hiver et d'été. Ils comprennent tous les frais (voir tableau Détail des frais). La facture exacte sera disponible dans un délai de 2 jours ouvrables après l'inscription aux cours et est calculée en fonction du programme d'étude et de la charge de cours. Les droits de scolarité sont facturés par session.

Programme	Charge de cours	Cout estimatif (2017-2018)
Administration des affaires	1ère année	3,400.00 \$
	2e année	4,425.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	229.00 \$
Tourisme	1ère année	3,610.00 \$
	2e année	4,425.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	229.00 \$
Informatique	1ère année	4,300.00 \$
	2e année	4,275.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	300.00 \$
Communication multimédia	1ère année	5,570.00 \$
	2e année	4,855.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	305.00 \$
Éducation de la jeune enfance	1ère année	3,710.00 \$
	2e année	3,710.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	197.00 \$
Baccalauréat en sciences infirmières	1ère année	5,450.00 \$
	2e année	5,055.00 \$
	3e année	5,180.00 \$
	4e année	4,905.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	471.00 \$
Sciences infirmières auxiliaires	1ère année	5,190.00 \$
	2e année	4,375.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	256.00 \$
Aide en soins de santé	Pleine année	2,385.00 \$

Majoration 100 % - Étudiantes et étudiants internationaux

Programme	Charge de cours	Cout estimatif (2017-2018) ²
Administration des affaires	1ère année	6,890.00 \$
	2e année	8,935.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	435.00 \$
Tourisme	1ère année	7,310.00 \$
	2e année	8,935.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	435.00 \$
Informatique	1ère année	8,130.00 \$
	2e année	8,090.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	515.00 \$
Communication multimédia	1ère année	10,985.00 \$
	2e année	9,595.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	572.00 \$
Éducation de la jeune enfance	1ère année	7,500.00 \$
	2e année	7,500.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	370.00 \$
Baccalauréat en sciences infirmières	1ère année	9,690.00 \$
	2e année	8,985.00 \$
	3e année	9,250.00 \$
	4e année	8,715.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	879.00 \$
Sciences infirmières auxiliaires	1ère année	8,915.00 \$
	2e année	7,475.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	448.00 \$

Notes :

1. Ce cout représente les frais du cours seulement. Des frais annuels doivent être ajoutés au besoin (voir le tableau Détails des frais).
2. Ces couts comprennent les cours d'Anglais voie préparatoire.
3. Les cours à distance sont facturés au taux régulier et non au taux de majoration à 100%.

Les informations affichées sur cette page sont basées sur les derniers règlements en vigueur en date du 10 août 2017 et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.

**ÉCOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
DÉTAILS DES FRAIS - SESSIONS AUTOMNE 2017, HIVER 2018 ET ÉTÉ 2018**

Frais compris dans le Tableau des droits de scolarité :

	Programme	Cout par crédit	Cout par cours	Cout par année
Frais annuels :				
Frais d'inscription, bibliothèque et services aux étudiantes et étudiants	Administration des affaires, Tourisme, Informatique, Communication multimédia, Éducation de la jeune enfance et Aide en soins de santé			92.39 \$
Frais d'inscription, bibliothèque et services aux étudiantes et étudiants	Baccalauréat en sciences infirmières et Sciences infirmières auxiliaires			124.08 \$
Cotisation AEUSB	Tous les programmes			140.63 \$
Frais d'assurances AEUSB ¹	Tous les programmes			248.16 \$
Autres frais :				
Frais afférents	Administration des affaires, Tourisme, Informatique, Communication multimédia, Éducation de la jeune enfance et Aide en soins de santé		6.18 \$	92.70 \$
Frais afférents	Baccalauréat en sciences infirmières et Sciences infirmières auxiliaires		17.73 \$	177.30 \$
Fonds de bourse AEUSB	Tous les programmes		10.95 \$	109.50 \$
Cotisation supplémentaire AEUSB	Tous les programmes		6.24 \$	56.16 \$
Droit de service	Administration des affaires, Tourisme, Informatique, Communication multimédia et Éducation de la jeune enfance		17.12 \$	256.80 \$
Droit de service - majoration	Administration des affaires, Tourisme, Informatique, Communication multimédia et Éducation de la jeune enfance		34.24 \$	513.60 \$
Frais technologiques	Informatique		61.69 \$	555.21 \$
Frais technologiques	Communication multimédia		13.68 \$	
Frais technologiques	Baccalauréat en sciences infirmières et Sciences infirmières auxiliaires		27.86 \$	
Frais sur cours à distance	Tourisme et Éducation de la jeune enfance	18.55 \$		
Stage Co-op ²	Administration des affaires, Tourisme et Informatique			416.04 \$
Stage Co-op - majoration ²	Administration des affaires, Tourisme et Informatique			832.08 \$
Stage pratique ²	Éducation de la jeune enfance			110.92 \$
Stage pratique - majoration ²	Éducation de la jeune enfance			221.84 \$

Frais supplémentaires :

	Cout
Demande d'admission	canadien : 95,00 \$ international : 120,00 \$ éducation : 95,00 \$
Demande de relevé de notes	13,50 \$ par copie
Demande d'attestation	11,00 \$ par copie
Demande de remplacement d'un diplôme	70,00 \$
Demande de réévaluation de la note finale	35,00 \$
Lettre de permission	70,00 \$
Frais de retard	50,00 \$
Demande de délai	150,00 \$ par session (automne et hiver)
Frais de réinscription	75,00 \$
Frais pour chèque sans provision	30,00 \$
Remplacement du T2202A/T4/T4A/Lettre de logement pour fin d'impôt	5,00 \$ par copie pour l'année courante et 10,00 \$ par copie pour une année précédente
Amende du Service de perfectionnement linguistique pour une absence non motivée	35,00 \$
Tests de profils linguistiques additionnels	135,00 \$

Notes :

- À la suite d'une réinscription, un montant de 15,00 \$ des frais administratifs AEUSB est non remboursable.
- Une étudiante ou un étudiant qui n'est pas admissible aux stages d'apprentissage ou aux stages coopératifs, recevra un remboursement de 100 % des frais rattachés au stage à la suite de son retrait de cours. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de remplir le formulaire de changement à l'inscription dans le but de recevoir son remboursement.

Les informations affichées sur cette page sont basées sur les derniers règlements en vigueur en date du 11 mai 2017 et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.